

# REGLES POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT LORS DES COMPETITIONS

SAISON 2009 / 2010

	PRISE EN CHARGE "PARENTS"	PRISE EN CHARGE EQUILIBRE
Compétitions à Finalité Nationale : Département Région	* Déplacement au lieu de la compétition (avec délivrance d'une attestation <sup>(1)</sup> de dons <u>sur demande</u> ) ;	/
Compétitions à Finalité Régionale : Département Demi- finale	* Repas + Hébergement, si nécessaire.	
Compétitions à Finalité Nationale : Zone France	* Déplacement au lieu de la compétition (si possible - + délivrance d'une attestation <sup>(1)</sup> de dons <u>sur demande</u> ).	* Déplacement au lieu de la compétition (en l'absence des parents) ;  * Hébergement <sup>(2)</sup> , si nécessaire ;
Compétitions à Finalité Régionale : Finale		* Repas (Bon sandwich et Bon boisson).

(1) : Attestation de dons => Les parents le souhaitant pourront remplir une note de frais selon le modèle fourni par l'Association. Contre leur engagement au renoncement du remboursement de ces frais, un reçu fiscal sera délivré une fois par an (juin) avec le récapitulatif des dons faits à l'Association. Ces dons sont déductibles des impôts sur le revenu : réduction d'impôts égale à 66% du montant des dons effectués (dans la limite de 20% du revenu imposable).

(2) : Hôtel => Les gymnastes seront regroupées dans les chambres.

Les parents, désirant garder leur enfant dans leur chambre, devront s'engager à prendre en charge ses frais d'hébergement.